



BEAUFORT

(Grand-Duché de Luxembourg)

Ref: ES/2023-018

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que les listes électorales permanentes seront arrêtées provisoirement le 17 avril 2023 et seront déposées à l'inspection du public au secrétariat communal du 18 au 25 avril 2023 inclusivement.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu doivent être adressées au collège des bourgmestre et échevins entre le 18 et le 25 avril 2023 et séparément pour chaque électeur.

Aucune réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne sera recevable devant la Cour administrative si elle n'a pas été préalablement soumise au collège échevinal avec toutes les pièces justificatives.

Beaufort, le 18 avril 2023

**Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le Président, Le Secrétaire,**



